

Procès-verbal de la réunion de pré-soumission

DATE ET HEURE	4 octobre 2021 à 15h00mn
PASSATION DE MARCHÉ N°	DD/SH/MCA-M/LR-14- Lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7/Compact
LIEU	Par webinaire
ENTITE	Agence MCA-Morocco
INTITULE DU PROJET	Acquisition, Livraison, Installation et Mise en marche du Centre Régional des Jeunes Entrepreneurs Agricoles (CRJEA) de Had Kourt, Sidi Kacem en 7 lots

PARTICIPANTS :

Voir la fiche de présence en Annexe I de ce procès-verbal.

1^{ère} partie - Présentation de l'Appel d'offres

L'Agence MCA-Morocco a organisé le **4 octobre 2021 à 15h00mn**, une réunion d'information afin de présenter le contenu du Dossier d'Appel d'Offres/Demande de devis n° **DD/SH/MCA-M/LR-14- Lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7/Compact** et de donner des clarifications sur les aspects techniques, de passation de marchés et fiscaux, aux soumissionnaires potentiellement intéressés par cet appel d'offres/consultation.

Monsieur Zakaria Sebbar, « Responsable Passation de Marchés » de l'Agence MCA-Morocco, a ouvert la séance avec une brève présentation d'usage et une explication des objectifs de la réunion, avant de passer la parole à Madame Siham Malki, Manager « Mesures d'accompagnement à l'opération de Melkisation », pour présenter l'objectif de cette consultation, les grands axes du Compact avant de passer en revue le contexte de la prestation ainsi que la consistance des missions et des activités à effectuer dans le cadre de l'appel d'offres/la consultation susmentionnée, tel que présenté au niveau des spécifications techniques.

Madame Carole Ravojarison, Senior Procurement Specialist du Procurement Agent de l'Agence MCA-Morocco (Cardno) a présenté le processus de passation des marchés selon les procédures de MCC en rappelant :

- Les principes de passation de marchés de MCC ;
- Le rôle des différents acteurs dans le processus de passation des marchés (MCC, MCA-Morocco/DPM et le Procurement Agent) ;
- Directives particulières à MCC
- Présentation de l'architecture du dossier d'appel d'offres/de la demande de devis ;
- Un rappel des dates repères
- Les dispositions à prendre pour la préparation des offres (pièces à fournir) ;
- Les étapes du processus d'examen des offres, critères d'évaluation et qualification ;
- Quelques dispositions contractuelles notamment le délai de réalisation et le plan de paiement.

Elle a également précisé que la soumission pour cet appel d'offres/cette consultation doit se faire électroniquement. Elle a aussi rappelé aux Participants :

- D'envoyer les demandes de clarifications tenant compte de la date limite du 6 octobre 2021 ;
- De déposer les offres dans le lien Dropbox avant la date limite du 18 octobre 2021 à 23h00 min, heure locale de Rabat.

Par la suite, Monsieur Zakaria Sebbar, « Responsable Passation de Marchés » de l'Agence MCA-Morocco, a repris la parole en présentant le volet relatif aux dispositions fiscales, propres aux procédures de MCC.

Les démarches nécessaires pour la partie fiscale sont les suivantes :

- Les prestations financées dans le cadre de l'Accord du Compact II sont exonérées de la taxe sur la valeur ajoutée et des droits à l'importation ;
- Pour pouvoir facturer en Hors-Taxes, la demande d'achat en exonération de la TVA /franchise douanière est déposée par l'Agence MCA-Morocco auprès de l'administration compétente ;
- La demande d'exonération de la TVA/franchise douanière se fait sur la base des factures pro-forma fournies par le fournisseur à l'Agence MCA-Morocco, après la signature du contrat ;
- Une attestation d'achat en exonération de la TVA/ franchise douanière est fournie par l'administration compétente ;
- En application de l'article 103 du Code Général des Impôts : les prestataires non-résidents ayant désigné un représentant fiscal au Maroc, ou prestataires établis au Maroc, ayant supporté la TVA au nom de leur sous-traitants, peuvent formuler une demande de remboursement du crédit de TVA, auprès du service local des Impôts à la fin de chaque trimestre de l'année civile au titre des opérations réalisées au cours du ou des trimestres écoulés ;
- L'Agence MCA-Morocco procédera à une retenue à la source de l'impôt sur les sociétés (IS) de 10% sur tous les montants bruts réglés (HT), en contrepartie de prestations de services, en faveur des non-résidents ;
- Pour tous les impôts sur les bénéfices prélevés, les non-résidents concernés recevront du gouvernement du Maroc, à leur demande, la preuve de paiement pour leur éviter la double imposition ;
- La proposition financière doit inclure tous les coûts, les prix, les frais, y compris toutes les taxes payées au Maroc, ainsi que tous les droits et taxes payés dans le pays d'origine, y compris les droits de douane et autres prélèvements que le consultant est susceptible de subir ;
- Cette proposition ne devra pas inclure les montants de la TVA, ainsi que les droits de douanes au Maroc, quand ils existent, et pour lesquels les fournisseurs recevront des attestations d'exonération et des franchises douanières.

Il est utile de rappeler aux participants :

- la nécessité de respecter les modèles fournis au niveau du DAO. Aussi, elle a invité les sociétés non enregistrées à s'enregistrer afin de recevoir en temps réel les éventuels changements (addendum, bulletin de clarification...) apportés au dossier d'appel d'offres/à la demande de devis durant la période de publication.
- la nécessité de commencer le processus de téléchargement des offres en temps utile bien avant l'expiration de la date et l'heure limites de soumission des offres.

« La présentation PowerPoint » déroulée lors de la réunion et détaillant chaque partie (technique, passation des marchés et les dispositions fiscales) est jointe à ce procès-verbal (Annexe II).

Les questions posées et les réponses seront présentées au niveau de la 2^{ème} partie de ce procès-verbal.

2^{ème} partie – Questions/Réponses

Q1 : Pour le lot n°4 : Matériel station agro-météorologique,

- Les dispositifs Datalogger, habituellement possède de carte SIM, pour les envois de l'information de la station météorologique, ainsi comme les différents capteurs, de telle sorte de pouvoir avoir l'information en continu. Est qu'il faut faire rentrer les frais de cette carte SIM pour une durée déterminée ou on inclue une facture par apport à ces frais 1 fois par année ?
- Pour le logiciel que nous proposons, AGZOOM exige une licence annuelle. Est qu'il faut inclure sur les devis, cette licence pour un temps déterminé, ou on passera des factures annuelles pour ceci ?
- Pour les dispositifs de station météorologique, ainsi comme les sondes d'humidité, température, salinité et pH ; les dispositifs nécessitent des cartes SIM, pour avoir l'information en continu. Est que les cartes SIM, il faut le faire rentrer sur le devis ? et si oui, combien de temps ? la durée de la garantie fournisseur ?

R1 : La carte SIM est incluse dans le pack GPRS. Les autres questions seront traitées dans la lettre de réponse de MCA à l'ensemble des questions qui seront posées.

Q2 : Pour le lot n°4 : Matériel station agro-météorologique,

Parmi les paramètres demandés, il y a l'heure thermique. Je ne connais pas ce capteur ou paramètre. C'est quoi et de quoi s'agit-il ?

Le dernier capteur sur le tableau est la boussole. A ma connaissance il n'existe pas de capteur boussole à connecter à la station. Pourriez-vous m'éclairer à ce sujet ?

Art.4: A ma connaissance il n'existe pas de capteur pH à connecter à un datalogger pour la mesure en continue du pH du sol (sachant qu'il y a des capteurs pour l'humidité du sol, la température, la conductivité...).

Art.5: Pourriez-vous préciser quels capteurs seront connecter chaque datalogger car les quantités des capteurs demandés ne sont pas les mêmes :

Art.7: pour la formation une journée suffit largement

Art.7: Les repas et pauses café sont à la charge de qui?

R2 : L'heure thermique concerne les flux thermiques, le rayonnement solaire, le réchauffement, le degré jour mesurés.

Pour la mesure du pH et à notre connaissance, il existe des sondes pour une mesure directe au niveau du sol et non pas uniquement dans une solution pour le cas des cultures hors sol. Toutefois, nous allons nous renseigner pour vous donner une réponse finale.

Pour la formation, il s'agit de 5 jours de formation théorique et pratique dans l'ensemble. Des pauses café et déjeuner sont à prévoir.

Un examen sera fait ultérieurement pour toutes les demandes concernant les capteurs et autres spécifications techniques de la station. Un retour vous sera fait par email.

Q3 : Lot N°6 (Matériel de laboratoire):

Art.32 : C'est le même texte relatif à la formation de la station météo. S'agit-il d'un oubli ? si oui faut-il le supprimer ?

R3 : La consistance de la formation n'est pas la même que celle relative à la station météorologique. 5 jours de formation sont requis.

Q4 : Est-ce que tous les articles sont concernés par l'attestation constructeurs, je donne l'exemple du Lot 2 : Matériel informatique, est-ce qu'une rallonge électrique ou un pointeur laser aurait besoin de ce type de documents, pratiquement très difficiles de l'avoir pour les articles soi-disant secondaire ? ?

R4 : Il est question ici de l'exigence relative aux garanties des fabricants. Un retour par email vous sera fait pour plus de précisions.

Q5 : Pour le lot 3 : Matériel sonorisation et affichage, L'article 1 : Système audio et vidéo conférence est assez large, et des petites solutions peuvent être techniquement conformes mais suivant la visite du site, des exigences plus poussées doivent être indiquées sur le descriptif, autrement la solution ne fonctionnera pas de façon optimale

R5 : Un retour par email vous sera fait pour plus de précisions.

Q6 : Pour le lot 3 : Matériel sonorisation et affichage, l'article 8, il s'agit bien d'un seul camescope wifi avec objectif intégré et micro exposé type rood ou autre, nom pas une caméra wifi, en plus un camescope ?

R6 : Un retour par email vous sera fait pour plus de précisions.

Q7 : Sur le lot n°2 : Matériel informatique, l'article n° 2 : Merci de préciser la taille de l'écran attendu

R7 : Un retour par email vous sera fait pour plus de précisions.

Annexe I : Fiche de présence

Annexe II : Présentation (en Powerpoint)

FICHE DE PRESENCE

REUNION DE PRE-SOUMISSION

DP N°: DD/SH/MCA-M/LR-14- Lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7/Compact

Intitulé : Acquisition, Livraison, Installation et Mise en marche du Centre Régional des Jeunes Entrepreneurs Agricoles (CRJEA) de Had Kourt, Sidi Kacem en 7 lots

Entité : Agence MCA-Morocco

Date : 4 octobre 2021 à 15h00mn

NOM	TITRE	ORGANISME	ADRESSE ELECTRONIQUE	SIGNATURE
Zakaria Sebbar	Responsable « Passation de marchés »	MCA-Morocco		Agence MCA-Morocco
Siham Malki	Manager « Mesures d'accompagnement à l'opération de Melkisation »	MCA-Morocco		Agence MCA-Morocco
Samira Mizbar	Manager Genre et Inclusion Sociale	MCA-Morocco		Agence MCA-Morocco
Hamza El Hassouni	Manager Foncier Rural	MCA-Morocco		Par webinaire
Carole Ravojarison	Senior procurement Specialist	Procurement Agent		Agence MCA-Morocco
Abdelmalik Dadi	Chef de Division	ONCA		Agence MCA-Morocco
Abdelhakim Mohsine	Responsable du CRJEA (ex : CCA)	ONCA		Par webinaire
Ludovic Ferrer	ARVUM MAROC		lferrer@arvum-agriculture.com	Par webinaire
Abdelkrim Njari	Société Agri-ingénierie		karim_njari@hotmail.com	Par webinaire
Lahsen AIT EL MOUEDDANE	Société METAGRHYD		info@metagrhyd.com	Par webinaire
Rayane LAHMAR /Mohammed LOTFY	Digital étude service		digitaletude@gmail.com	Par webinaire
Abdo/Salim Essakeli	Société S4U		raf@s4u.ma	Par webinaire
Maroua	Société Génération Multiservices		generationmultiservices@gmail.com	Par webinaire

NOM	TITRE	ORGANISME	ADRESSE ELECTRONIQUE	SIGNATURE
Hajar	Société PLANIFICATION INGENIEUR CONSEIL		planification.ingenieur.conseil@gmail.com	Par webinaire
El Baze				
Wafaa Ennedam				